Lefebvre Dalloz

Tél.: 01 83 10 10 10 src-formation@lefebvre-dalloz.fr

PROCHAINES SESSIONS

- PARIS LA DÉFENSE : 27 mai. 2024
- A DISTANCE:
 27 mai. 2024
- PARIS: 14 juin. 2024
- A DISTANCE: 14 juin. 2024
- PARIS: 18 Sep. 2024
- A DISTANCE: 18 Sep. 2024
- PARIS:6 nov. 2024
- A DISTANCE: 6 nov. 2024
- PARIS: 11 déc. 2024
- A DISTANCE: 11 déc. 2024

PUBLIC

Trésoriers - Trésoriers adjoints du comité social et économique

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Conseils personnalisés d'un spécialiste du comité social et économique

Formation à jour de l'actualité, des nouvelles obligations du comité social et économique relatives au respect des normes comptables

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation

Trésorier du CSE : statut, attributions et enjeux du mandat

S'approprier son rôle au sein du nouveau CSE

Tarif Inter*
7 780 € s HT
<i> </i>

^{*}Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Idenifier les rôles du Trésorier et du Trésorier adjoint du comité social et économique
- · Identifier les moyens d'exercice de son mandat
- Mesurer les responsabilités encourues afin de sécuriser ses pratiques

Programme de la formation

Identifier le rôle du Trésorier et du Trésorier adjoint du comité social et économique

Constituer le bureau

- Désignation du Trésorier du comité social et économique
- · Le rôle du Trésorier et de l'adjoint
- · Changement et remplacement du Trésorier
- Cas pratique : démission et/ou révocation du trésorier, comment s'en sortir ?

Identifier la place du Trésorier

- · Vis à vis des autres élus
- Du président du CSE
- Des salariés du CSE
- Quiz interactif : ce que le trésorier du CSE peut faire et ne peut pas faire

Identifier les moyens d'exercice du mandat de trésorier

Lister les attributions courantes du Trésorier du CSE

- Veiller au respect des obligations comptables
- Veiller à l'étanchéité des deux budgets
- Tenir les comptes et la gestion financière du CSE : le Trésorier peut-il engager seul des dépenses ?
- Le Trésorier doit-il rendre des comptes au CSE ? aux salariés ?
- Le Trésorier peut-il être contrôlé par le CSE ?
- Relations avec le banquier : emprunts, placements, rémunération des comptes...
- Le trésorier est l'interlocuteur privilégié de l'expert
- Le rôle du trésorier dans le choix de l'assurance du CSE
- Présentation des comptes annuels : expert-comptable, commissaire aux comptes
- Approbation des comptes
- Conservation des archives comptables
- Cas pratique : identifier les attributions du Trésorier à partir de situations concrètes

•••

- Apprentissage collaboratif lors des
- moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant luimême (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant:
 - A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Mettre en place une politique d'ASC (Activités sociales et culturelles)

- Qu'est-ce qu'une activité sociale et culturelle ?
- · Les ASC sont-elles soumises à cotisation?
- Elaboration d'un guide de prestation du CSE
- Rôle du trésorier face à un contrôle URSSAF
- Cas pratique : la délivrance des bons d'achat

Déterminer les droits dont dispose le Trésorier du CSE

- · Crédit d'heures de délégation
- · Liberté de déplacement
- · Droit à la formation
- · Quiz : heures de délégation et liberté de déplacement

Mesurer les responsabilités encourues afin de sécuriser ses pratiques

Décrypter les responsabilités civile et pénale du Trésorier du CSE

- Non-paiement des charges, malversations, pertes du CSE... cas où la responsabilité du Trésorier peut être mise en cause
- · Comment et par qui?
- Cas pratique : panorama jurisprudentiel des décisions condamnant des trésoriers du CSE

Décrire la protection dont dispose le Trésorier CSE

- Délit d'entrave commis par l'employeur
- · Protection contre le licenciement
- Cas pratique de synthèse : identifier le rôle que joue le Trésorier au sein du CSE et construire un plan d'actions

Parmi nos formateurs



Natacha Bletry

Consultante et formatrice en droit social et ressources humaines auprès des représentants du personnel.

Ancienne avocate au Barreau de Paris, elle intervient dans le cadre de missions d'assistance ponctuelles ou régulières auprès des institutions représentatives du personnel.